

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 11 septembre 2017 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Éric Beauregard

À laquelle était absent :

Le conseiller : M. Bernard Bédard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

148-09-2017

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Corrigé par résolution
165-10-2017

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par M. ~~Bernard Bédard~~ M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2017;
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Achat de l'équipement de sécurité pour les signaleurs;
7. Marquage de la chaussée;
8. Travaux de voirie pour terminer l'année 2017;
9. Autorisation de paiement des décomptes no. 2 et 3 pour les travaux de réfection du 6^{ième} Rang;
10. Autorisation de paiement des décomptes no. 1 et 2 pour les travaux de réfection du 9^{ième} Rang sur 1500 mètres ;
11. Transmission de la programmation de travaux de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) modifiée ;
12. Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls – Approbation du règlement d'emprunt no. 09-2017 décrétant

une dépense de 105 000 \$ pour l'achat d'un véhicule incendie - unité ;

13. Régie intermunicipale de Roxton – Rénovation de la toiture ;
14. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets 2017 ;
15. Liste des comptes ;
16. Divers : Aucun point n'a été ajouté.
17. Rapport des comités;
18. Correspondance;
19. Questions de l'assemblée;
20. Levée de l'assemblée.

Adoptée

149-09-2017

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2017;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

150-09-2017

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

151-09-2017

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande de dérogation mineure de M. Alain Pinsonneault et Mme Jocelyne Beaugard (lot 4 281 349)**

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Pinsonneault et Mme Jocelyne Beaugard procède à une demande de dérogation mineure pour leur propriété située au 285, chemin des Chalets (lot no. 4 281 349, matricule 8147-45-8948);

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent procéder à la subdivision du lot 4 281 349 en deux afin de pouvoir construire une maison sur chacun des lots;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des deux nouveaux lots ne serait pas conforme au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser la subdivision du lot 4 281 349 en deux, soit pour la création de 2 nouveaux lots ayant une superficie de 1158,3 mètres carrés chacun;

CONSIDÉRANT QUE le tableau 5-1 de l'article 5.3 du règlement de lotissement 182-2003 exige pour un lot partiellement desservi (égout municipal) situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau (Rivière Noire), une superficie minimale de 1875 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans une zone résidentielle (103) et que ce secteur de la municipalité est desservi par le réseau d'égout de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs s'adressent à la municipalité afin de pouvoir procéder au lotissement de leur propriété;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure. Que cette dérogation soit accordée conditionnellement à ce que la remise soit déplacée ou démolie conformément à la réglementation en vigueur.

Adoptée

152-09-2017

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

153-9-2017

6. **Achat de l'équipement de sécurité pour les signaleurs**

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport d'inspection de la Mutuelle de prévention, il a été décelé que les signaleurs doivent être munis en tout temps d'un équipement de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat de chacun des manteaux de signaleur est de 71 \$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de trois manteaux pour les signaleurs.

Adoptée

154-09-2017

7. **Marquage de la chaussée**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de marquer la chaussée des routes suivantes : rang Petit 11, 9^{ième} Rang, 6^{ième} Rang et chemin de la Mine;

CONSIDÉRANT QUE 11 600 mètres de ligne centrale et 23 200 mètres de lignes de rive sont à faire pour un coût total de 7482,12 \$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. Éric Beaugregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Marquage Traçage Québec de faire le marquage complet de la chaussée des routes mentionnées ci-dessus.

Adoptée

155-09-2017

8. **Travaux de voirie pour terminer l'année 2017**

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur municipal à effectuer les travaux suivants :

- Rechargement du rang Petit 9 pour une quantité maximale de 2000 tonnes métriques de pierre concassée;
- Nettoyage de fossés dans le 9^{ième} Rang et à d'autres endroits sur le territoire selon les besoins.

Adoptée

- 156-09-2017 9. **Autorisation de payer le décompte numéro 2 et 3 des travaux de réfection du 6^{ème} Rang**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du 6^{ème} Rang sur 3100 mètres sont complétés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du décompte no. 2 et 3 transmis par Eurovia au montant de 35 405,69 \$.et 35 405,70\$.

Adoptée

- 157-09-2017 10. **Autorisation de payer le décompte numéro 1 et 2 des travaux de réfection du 9^{ème} Rang sur 1 500 mètres**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du 9^{ème} Rang sur 1 500 mètres sont complétés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du décompte no. 1 et 2 transmis par Pavages Maska inc au montant de 321 631,81 \$ et 16 927,99\$.

Adoptée

- 158-09-2017 11. **Transmission de la programmation de travaux de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) modifiée**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité que :

⊗ la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

⊗ la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

⊗ la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

⊗ la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

⊗ la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

⊗ la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

159-09-2017

12. **Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls – Approbation du règlement d'emprunt no. 09-2017 décrétant une dépense de 105 000\$ pour l'achat d'un véhicule incendie – unité de secours**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls ont adopté le règlement d'emprunt no. 09-2017 décrétant une dépense de 105 000 \$ pour l'achat d'un véhicule incendie – unité de secours;

CONSIDÉRANT QUE le règlement autorise un emprunt dont la somme maximale est fixée à 100 000 \$ pour une période de 10 ans et qu'un montant de l'ordre de 5 000 \$ sera directement prélevé à même ses surplus accumulés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement d'emprunt no. 09-2017 adopté par la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls.

Adoptée

160-09-2017

13. **Régie intermunicipale de Roxton – Rénovation de la toiture**

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de la toiture de la salle communautaire est à refaire;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est évalué à environ 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux pourrait être payé à part égale entre la Municipalité du Village de Roxton et la Municipalité du Canton de Roxton;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers de défrayer la moitié des coûts reliés à la réfection de la toiture, soit environ 10 000 \$. Que cette dépense soit payée à même le surplus accumulé.

Adoptée

161-09-2017

14. **Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets 2017**

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2017 de « La semaine québécoise de réduction des déchets » se déroulera cette année du 21 au 29 octobre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer la semaine du 21 au 29 octobre 2017 « La semaine québécoise de réduction des déchets ».

Adoptée

162-09-2017

15. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Éric Beaugard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à
payer totalisant 540 301,24 \$ \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour
soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité
du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces
comptes prévus au budget.

18. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance
reçue.

163-09-2017

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
20 h 02.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
